

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/271947785>

L'ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul – nouveau témoignage des textes légaux

Article *in* Journal of French Language Studies · August 2014

DOI: 10.1017/S0959269514000222

READS

21

2 authors, including:



[Pierre Iarrivée](#)

Université de Caen Normandie

129 PUBLICATIONS **163** CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

L'Ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul – nouveau témoignage des textes légaux

Laurent Balon et Pierre Larrivée

0. Abstract

This paper provides conclusive evidence forcing to reassess the chronology of the loss of pro-drop in Old French. The assumption that null subjects start to be lost in the XIIIth century and become a minority option in the XVth is shown to be debatable due to the considerable variation displayed in the traditionally used literary data. A steadier pattern of evolution is demonstrated by novel non-literary data. The analysis demonstrates conclusively that by 1200, Old French has already lost the null subject option. Correlations with clause type (main vs. subordinate) and use of impersonal are shown to differ from what is found in literary material.

1. Introduction

Un des phénomènes par lesquels le français diffère de la langue latine d'origine est le statut du sujet. Alors que l'expression du sujet est très généralement obligatoire en français actuel, il est optionnel en latin. Comment le français est-il devenu une langue à sujet obligatoire, alors que les autres idiomes issus du latin ont largement gardé le statut de langues à sujet optionnel ? Traditionnellement, on suppose que ce processus de changement syntaxique a lieu entre le passage de l'ancien au moyen français (*inter alii* Marchello-Nizia 1999 : 41-42). Cette supposition est cependant basée sur le témoignage de textes littéraires, attestant de variations importantes qui amènent aujourd'hui à des réévaluations. C'est à cette réévaluation que contribue le présent article. Il analyse des textes non-littéraires qui livrent de nouvelles données sur la chronologie de l'émergence du sujet obligatoire en français et de certaines de ses corrélations. L'article donne d'abord un survol des perspectives sur la question du statut du sujet en français ancien. Il présente ensuite les textes choisis pour leur aptitude à documenter la syntaxe de registres plus proches de la langue vernaculaire, et la façon dont les données que ces textes fournissent nous amènent à réévaluer la chronologie et les corrélations du changement. On arrive à la conclusion novatrice que l'ancien français n'était vraisemblablement déjà plus une langue à sujet optionnel.

2. L'Ancien français comme langue à sujet nul ?

L'ancien français est très généralement conçu comme langue à sujet non-obligatoire (Prévost 2011 : 15, Vance 1989, Adams 1987 *inter alii*). Comme l'espagnol ou l'italien actuels, une langue à sujet non-obligatoire, aussi appelée langue à sujet nul, n'exige pas la réalisation du sujet pour un verbe conjugué. Cette absence du sujet se manifeste en particulier là où d'autres langues utiliseraient un pronom, d'où le terme également utilisé de *pro[noun]-drop* – chute du pronom. C'est en effet comme pronom qu'est envisagé le sujet nul. En parallèle au fonctionnement du pronom, le sujet nul reprend un antécédent saillant dans le contexte antérieur, et assure la continuité thématique (Buridant 2000 : § 339-342), comme c'est le cas du sujet nul en espagnol actuel (voir le travail détaillé de Prada Pérez 2010).

Comment une langue à sujet nul devient-elle une langue à sujet obligatoire ? La recherche des causes suppose d'abord l'établissement d'une chronologie fiable. Or la fiabilité des chronologies est en débat. C'est au XIII^e siècle selon le tableau suivant de Prévost (2011 : 17) que le sujet nul aurait commencé à décliner pour devenir minoritaire dans la deuxième moitié du XV^e siècle.

Texte	Fréquence
Ancien français	
<i>Roland</i> (1100)	74 %
<i>Queste del Saint Graal</i> (c.1220)	51 %

Moyen français	
<i>Quinze Joyes de mariage</i> (c.1400)	35 %
Monstrelet, <i>Chronique</i> (1441)	45 %
<i>Roman du Conte d'Artois</i> (1453-1467)	47 %
A. de la Sale, <i>Jehan de Saintré</i> (1456)	41%
Commynes <i>Mémoires</i> 1 (1490-1505)	35.6 %
Commynes <i>Mémoires</i> 7 (1490-1505)	46.5 %
<i>Roman de Jehan de Paris</i> (1494)	37.3 %

Tableau 1 : fréquence de la non-expression du sujet dans les propositions déclaratives

Ce tableau appelle quelques commentaires. Concernant la chronologie, son établissement est difficile du fait que les textes littéraires ne sont pas toujours précisément datés, d'autant qu'ils peuvent faire l'objet de réécritures qui conservent ou modifient le texte d'origine. Illustrons cela par l'hypothèse que le *Roman du Conte d'Artois* serait une copie fidèle d'un texte original composé un demi-siècle auparavant ; dans ce cas, il s'insérerait mieux dans la courbe attendue de déclin progressif du sujet nul, quoiqu'une telle hypothèse soit difficile à valider. Ce ne sont pas uniquement les réécritures médiévales qui sont préoccupantes, mais également les éditions modernes, qui pour le français n'ont pas de scrupule à normaliser au point de rendre la lecture du texte inaccessible, même si cette normalisation ne va normalement pas jusqu'à affecter des facteurs syntaxiques comme la présence ou l'absence du sujet. Les décalages dans l'évolution progressive pourraient dépendre de variations idiolectale ou régionale selon les auteurs ; malheureusement, l'identité des auteurs demeurent difficile à préciser pour beaucoup de textes. Enfin, on note que les textes appartiennent à des genres, voire des registres très différents, et le pourcentage de sujets nuls dans les *Quinze Joyes de mariage* qui précède d'un siècle les mêmes taux dans un des volumes des *Mémoires* de Commynes est certainement dû au ton satirique se rapprochant d'un style vernaculaire.

Les difficultés posées par les sources littéraires pour l'étude de l'évolution de la syntaxe sont encore illustrées par les données supplémentaires de Schøsler (2002: 200-201), auxquelles Larrivée (2005 : 11) incorpore celle de Moignet (1965: 89, 91) dans le tableau qui suit.

texte	date	style	pourcentage de sujet zéro	pourcentage de sujet zéro en principale
<i>Serments de Strasbourg</i>	milieu IX ^e	prose	60 %	66 %
<i>Eulalie</i>	fin IX ^e	vers	68 %	73 %
<i>Saint Léger</i>	fin X ^e	vers	79.1 %	73 %
<i>Saint Alexis</i>	milieu XI ^e	vers	80 %	78.7 %
<i>Roland</i>	début XII ^e	vers	68 %	87.5 % (v. 2200-2704)
<i>Passion du Christ</i>	début XII ^e		82.2 %	72.9 %
<i>Brut</i>	milieu XII ^e	vers	73 %	83.2 % (v. 8541-9076)
<i>Quatre livres des Rois</i> (I, I-II)	milieu XII ^e	prose	82.2 %	83.2 %
<i>Erec</i>	milieu XII ^e	vers	55 %	77.9 % (v. 1-546)
<i>Renart</i> , 1 ^{ère} branche (v. 1-592)	fin XII ^e		49.2 %	80.2 %
<i>Miracle I</i>	début XIII ^e		36,1 %	
<i>Queste</i>	début XIII ^e	prose	25 %	82.7 % (pp.1-8)
<i>Mort Artu</i> (pp. 1-14)	début XIII ^e	prose	27.2 %	87 %
<i>Aucassin et Nicolette</i>	début XIII ^e	vers	62,8 %	
<i>Aucassin et Nicolette</i>	début XIII ^e	prose	33,5 %	82.8 % (II-XVI)
<i>Troie en prose</i> (pp. 1-16)	début XIII ^e	prose	38 %	85.6 %
<i>Lettres</i> , Robert de Clari (XX-XXV)	début XIII ^e	prose	42,8 %	94,4 %

<i>Sermon Mulier qui parit</i> , Maurice de Sully	début XIII ^e	prose	36,7 %	75 %
<i>Lettre à Nicolas Arrode</i> , Jean Sarrasin	milieu XIII ^e	prose		
<i>XV Joies de Mariage</i>	fin XIV ^e	prose	18 %	
Moyenne du XIV ^e siècle selon Lemieux			38 %	
<i>Quadrilogue</i>	début XV ^e	prose	26,5 %	
<i>Saintré</i>	milieu XV ^e	prose	47 %	
<i>Mémoire</i> , Commynes	fin XV ^e	prose	29 %	
Moyenne du XV ^e siècle selon Lemieux			30 % (24 % sans les impersonnels)	
<i>Cent Nouvelles Nouvelles</i> , Vigneulles	début XVI ^e	prose	23 %	
<i>Gargantua</i>	début XVI ^e	prose	53,8 %	

Tableau 2 : fréquence de la non-expression du sujet du français ancien au français moyen

Certaines disparités évidentes d'avec le tableau précédent, dues à des échantillonnages différents ou à des critères de classement particuliers, ne seront pas discutées ici, si ce n'est que pour dire l'importance d'explicitier les critères. Demeurent les difficultés de datation, des possibles réécritures et de l'édition, de l'identité des auteurs, et de l'hétérogénéité des genres. Elles expliquent sans doute en partie une évolution apparemment en dents de scie, avec des hauts et des bas problématiques. La remontée du sujet nul chez Rabelais se continue dans des textes littéraires du XVII^e siècle où s'en retrouve encore des traces (Fournier 2001). La seule certitude est à partir du XII^e siècle, la disparité de distribution entre principale et subordonnée, la principale maintenant un taux plus élevé de sujets non-exprimés que les subordonnées.

Il n'est guère aisé dans ce contexte de donner une appréciation des mécanismes envisageables déterminant le changement observé. Les causes alléguées relèvent tantôt de la morphologie, tantôt de la syntaxe, tantôt encore de la pragmatique. La morphologie offre l'explication la plus souvent avancée, qui voit dans la perte des cas la source de la fixation de l'ordre des mots, et de l'émergence du sujet obligatoire (Nyrop 1925, Foulet 1936). L'objet n'étant plus repérable par son cas et pouvant donc être confondu avec le sujet, l'incertitude est prévenue par l'expression de ce dernier dans une place fixe. C'est une conjecture qu'il est pratiquement impossible de valider étant donné la tradition de normalisation par les éditeurs de textes littéraires, qui pour certains n'ont aucune hésitation à mettre la morphologie qu'ils croient convenir, et par là empêchent de mesurer la réelle distribution des indications casuelles (Lagorgette 2003). La même remarque s'étend à l'identification du nombre comme facteur responsable de l'émergence du sujet obligatoire par Dupuis, Lemieux et Gosselin (1992). Leur raisonnement est que le nombre du groupe nominal serait devenu syntaxiquement inerte, et qu'il ne permettrait donc plus l'identification de l'antécédent, rendant l'expression des arguments obligatoires ; cette approche préfigure Arteaga pour qui ce sont des traits forts qui permettent l'identification du sujet non-exprimé (1998 ; voir Hulk et van Kemenade 1995). C'est sur la distinction pour les sujets nuls entre principale et subordonnée que s'appuient les approches syntaxiques (Moignet 1965, Adams 1987, Dupuis 1988, Roberts 1993, Vance 1997, Labelle 2006). Les propositions principales accueillant la majorité des sujets nuls, et puisqu'elles sont davantage et plus longtemps marquées par l'ordre des mots V2 où le verbe en seconde position est précédé d'un constituant quelconque, il n'y a qu'un pas à supposer que V2 est déterminant pour le sujet nul. Le lien entre type de proposition et sujet nul est confirmé par le **comportement de l'impersonnel**, qui a bénéficié d'une attention accrue ces dernières années, puisque un pronom impersonnel n'apportant donc pas d'information extérieure à l'événement verbal devrait être le premier à rester non-exprimé dans une langue à sujet nul. Or, le sujet impersonnel est exprimé davantage en subordonnée (Offredi 2006 : tableau 3), la différence passant du simple à plus du double selon Zimmerman entre 1125 et 1330 (2009 : 68, diagram 2), reconduisant l'asymétrie

entre type de proposition et expression du sujet. Arteaga et Herschensohn (2004) spéculent que la réalisation de l'impersonnel dans les subordonnées permet par contraste d'identifier les principales et de maintenir la règle de V2 qui les caractérise. Cette analyse apparaît cependant tendancielle plutôt que catégorique, dans la mesure où V2, principale et sujet nul ne sont pas exclusivement associés. Les analyses pragmatiques insistent pour leur part sur la perte de la valeur d'emphase du sujet qui concourrait à son expression obligatoire (par exemple Detges 2003). Dans une langue à sujet nul, l'expression du sujet prend souvent une valeur emphatique, valeur qui risque d'être affaiblie par la fréquence de son usage ; cet affaiblissement entraîne un usage putativement plus fréquent du sujet pour bien marquer l'emphase, qui se trouve d'autant diminuée, jusqu'à ce que l'expression du sujet devienne la norme. La confirmation d'un tel phénomène, qui devrait expliquer pourquoi l'expression du sujet devient prépondérante dans les subordonnées, demande des critères précis applicables à un grand nombre de textes, et peut-on croire que les textes littéraires offrent une documentation fiable pour des phénomènes aussi subtils que la valeur pragmatique des phénomènes grammaticaux dans l'usage réel ?

En résumé, la disparition du sujet nul pose trois questions empiriques : celle de la période à laquelle cette configuration perd sa prépondérance et disparaît ; de l'importance du type de propositions selon lequel le sujet nul s'associerait davantage et plus longtemps aux principales ; de la réalisation des sujets explétifs. La réponse à ces questions apparaît délicate étant donné les difficultés posées par les textes littéraires. La disponibilité de textes plus représentatifs de l'histoire de la langue est envisagée dans la prochaine section.

3. Nouvelles données

La section précédente a montré à quel point il est délicat de répondre à la question du statut et de l'évolution du sujet en français à date ancienne. Cette difficulté est principalement liée aux types de données utilisées. L'emploi des données littéraires pose les défis que nous avons soulignés. Les résultats qu'elles livrent pour le déclin du sujet nul sont contraires aux attentes d'une évolution progressive, démontrant une préoccupante variabilité. La chose pourrait s'expliquer si on considère la nature de la pratique littéraire de la langue. Cette pratique est seconde par rapport à la langue vernaculaire, apprise tardivement par les sujets parlants et constituée de formes et de constructions qui n'existent pas avec la même fréquence, voire pas du tout dans le vernaculaire (par exemple Massot 2008 pour certaines différences syntaxiques majeures entre les deux pratiques en français actuel). De ce point de vue, le caractère second de la langue littéraire la rapproche d'une langue seconde. C'est loin d'être un simple jeu de mot, comme le montre le travail de Meisel, Elsig and Bonnesen (2011). Ces derniers établissent que l'interrogative à inversion du sujet qui n'existe plus en français vernaculaire donne lieu aux importantes divergences de jugements de grammaticalité qui se manifestent pour les langues secondes. Autrement dit, la pratique littéraire ne donne pas un témoignage fiable de l'organisation de la langue.

On pourrait objecter que la source littéraire est la seule disponible pour la période ancienne, et qu'il faut s'en contenter, qu'au mieux on peut se concentrer sur la représentation de l'oral (Denoyelle 2010, Glikman et Mazziotta sous presse). Il est vrai que l'époque très ancienne est principalement documentée par des sources littéraires, alors que les sources légales, produites initialement en latin, sont tardives en français dans certaines régions comme l'Île de France. Toutes les régions ne sont pas dans la même situation, et un corpus respectable de textes édités existent pour la zone (anglo-) normande et pour le pays flamand. Ce dernier fournit des chartes dès le début du XIII^e siècle (Gysseling 1949), époque à laquelle on retrouve des textes semblables pour la zone luxembourgeoise (Völker 2007). La fin du XIII^e siècle atteste d'échanges dialogaux notés à la cour du roi d'Angleterre (Ingham et Larrivée 2010). Ces textes présentent de nombreux avantages. Datés, localisés, avec un auteur souvent identifié, rarement réécrits, d'une édition plus près de la lettre, les textes légaux ont pour but de dire le vrai et ne s'embarrassent pas des considérations de style des textes littéraires. La possibilité de référer à des sources qui reflètent

mieux la langue vernaculaire nous engage à y recourir. Si pour des raisons institutionnelles, ce sont surtout les sources littéraires qui ont servi de matériau pour l'histoire du français, l'usage de sources légales est courant depuis une vingtaine d'année pour l'anglais (les travaux de Merja Kytö notamment). Au-delà de l'anglais une approche comparable se développe pour l'étude diachronique du français (Völker 2007, Wirth-Jaillard à paraître, Ingham et Larrivée sous évaluation), mais aussi de l'italien (Sornicola 2008), de l'espagnol (Diez del Corral Areta 2011) et du vieux russe (Le Feuvre 2008). C'est donc cette ligne de recherche novatrice et importante pour l'appréhension de la compétence immédiate des locuteurs à époque ancienne que nous poursuivons dans ce travail.

C'est à la Normandie que nous empruntons les textes pour cette étude. En raison de sa tradition politique distincte et de son institution judiciaire développée, la Normandie offre une documentation légale étendue sur plusieurs siècles qui a motivé la constitution du corpus *Français légal ancien de Normandie* (Larrivée 2012). Ce sont sur les deux textes les plus anciens de ce corpus que nous nous concentrons, étant donné qu'ils couvrent la période du XII^e et du XIII^e siècle à laquelle les textes littéraires attestent une prépondérance de sujet nul.

Édité par John E. Matzke en 1899, les *Lois de Guillaume* est un recueil des législations promulguées par Guillaume le Conquérant en Angleterre. Le texte se fonde principalement sur le manuscrit unique de Holkham (Norfolk) de 1230. Il est complété par d'autres manuscrits, particulièrement après le paragraphe 29 où s'arrête Holkham. L'ensemble est traditionnellement adjoint d'une version latine qui est la traduction du texte français selon les arguments détaillés fournis par l'éditeur, qui situe la composition du texte entre 1150 et 1170. Cet éditeur s'est abstenu de modifier le texte et a conservé les « erreurs » de conjugaison, n'introduisant comme changements que « ceux qui nous ont semblé indispensables pour l'intelligence du texte ». Les *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'Échiquier de Normandie au treizième siècle (1207-1270)* couvrent la période de 1220-1270. Édité par Ange Ignace Marnier en 1839, c'est un ouvrage réunissant la coutume de Normandie et des décisions de cour fondée sur elle. Il s'appuie sur le manuscrit ff. 2 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui fut à l'église Saint-Lô de Rouen. L'éditeur dit n'avoir fait que mettre la ponctuation et interverti assises et coutume.

Dans le but d'établir la trajectoire historique qui fait du français une langue à sujet obligatoire, les textes ont été analysés quant au statut qu'y a le sujet grammatical. Rappelons que les questions qui se posent sont celles de la chronologie du déclin du sujet nul, de sa distribution en principale et en subordonnée, et de la réalisation des sujets explétifs. Si les textes judiciaires sont alignées sur les sources littéraires et que ces dernières étaient un témoignage d'une langue plus quotidienne, on s'attendrait à des taux d'au moins 50 % de sujets nuls, autant en principale qu'en subordonnée, pour les *Lois*, taux qui devrait subsister en principale et tomber à au moins 35 % en subordonnée pour les *Etablissements*.

Afin de répondre à ces questions, les 404 propositions conjuguées des *Lois* ont été codées une à une selon l'absence ou la présence du sujet grammatical, distinguant les sujets lexicaux et les sujets pronominaux, et le statut principal ou subordonnée des propositions. De même avons-nous procédé à un codage individuel des 404 premières propositions conjuguées du texte des *Établissements et coutumes*, pour assurer la comparaison.

Les résultats sont révélateurs. Les *Lois* comptent exactement 25 % de sujet nul, soit 101 sur 404 propositions ; 11 de ces propositions à sujet nul comprendraient un sujet impersonnel s'il était exprimé (9 en principales, 2 en subordonnée), alors qu'aucun impersonnel se trouve exprimé par ailleurs. Le sujet exprimé est lexical dans 69 cas et pronominal dans 234 occurrences. Les 101 cas de sujets nuls se distribuent majoritairement en principale, dans 72 cas, pour 29 subordonnées. À un demi siècle de distance, les *Etablissements* comptent pour leur part vingt-cinq fois moins de sujets nuls, dans 4 propositions sur 404 ; 3 de ces propositions comprendraient un impersonnel s'il était exprimé, alors que 23 impersonnels se trouvent exprimés par ailleurs. Le sujet lexical est plus présent, avec 157 occurrences, et 243 sujets pronominaux. La distribution des sujets nuls favorisant la principale demeure à 3 contre 1. Le tableau suivant résume les

principaux résultats, en les comparant à deux textes littéraires en prose de la même période au comportement représentatif quant au sujet nul.

texte	date	style	pourcentage de sujet zéro	pourcentage de sujet zéro en principale
<i>Lois de Guillaume</i>	1150	prose légale	25 %	45.5 %
<i>Quatre livres des Rois (I, I-II)</i>	milieu XII ^e	prose littéraire	82.2 %	83.2 %
<i>Etablissement</i>	1230	prose légale	1 %	1.7 %
<i>Troie en prose</i> (pp. 1-16)	début XIII ^e	prose littéraire	38 %	85.6 %

Tableau 3 : fréquence de la non-expression du sujet dans des textes légaux et littéraires du français ancien

On constate donc pour le milieu du XII^e siècle un quart de propositions à sujet nul dans le texte non-littéraire – le nombre de sujets nuls divisé par le nombre de sujets – face à plus des trois quarts dans un texte littéraire représentatif ; alors qu’au début du XIII^e, le texte non-littéraire contient une proposition à sujet nul sur cent, ces propositions représentant presque deux cas sur cinq dans le texte littéraire. Alors que les sujets zéros en principale – le nombre de sujets nuls divisé par le nombre total de principales – tombent dramatiquement à une proportion infime dans les textes légaux, ils se maintiennent dans les textes littéraires à une majorité écrasante. Les sujets nuls sont 100 % des impersonnels dans le premier texte légal, alors qu’ils n’en sont plus que 11 % dans le second ; tandis que les textes littéraires comptent 87.2 % d’impersonnel en sujet nul dans le *Roland* puis 40 % dans le *Graal* (Zimmerman 2009 : diagram 5), suivant une courbe d’évolution moins catégorique.

La différence d’avec les données littéraires est si spectaculaire, qu’on pourrait croire à une erreur causée par des textes atypiques. Or, un regard rapide sur les chartes de la fin du XIII^e siècle comme les chartes de Coutances (Fontanel 2003) dans le même région, et dans d’autres régions pour le début du XIII^e les chartes de Gysseling et du corpus *Völker* semblent donner les mêmes résultats que les *Etablissements*. Les conclusions empiriques que valident les données légales sont que l’ancien français a perdu au début du XIII^e siècle la possibilité d’omettre le sujet, qui n’était plus une option prépondérante au milieu du siècle précédent. La distribution prépondérante en principale que les données littéraires signalent comme un facteur accompagnant le déclin du sujet nul se retrouvent pas dans les données légales : il y a une plus grande proportion de propositions avec sujet nul pour les principales à la fois dans les *Lois* et les *Etablissements*, cette proportion étant plus marquée à date plus ancienne. Enfin, le sujet impersonnel devient très majoritairement exprimé, ce qui soutient l’idée d’une expression obligatoire du sujet. La signification de ces observations est discutée dans la section finale suivante.

4. Discussion et conclusion

La question que pose ce travail est celle du statut du sujet nul du français ancien, de la chronologie de son déclin et des conditions de cette évolution. Le consensus sur ce changement majeur caractérisant le français est que c’est à partir du milieu du XIII^e siècle que décline la possibilité de ne pas exprimer le sujet d’un verbe conjugué qui devient minoritaire au XV^e siècle. Ce consensus repose cependant sur des données qui lorsqu’on les examine de près, livrent des résultats auxquels s’attache une variation plus considérable que ce à quoi on serait en droit de s’attendre. Empêchant de cerner la chronologie et partant des causes de cette évolution, cette variation est due à la nature les sources littéraires qui représentent une pratique linguistique seconde, pour des textes de genres divers difficiles à dater et à localiser, dont l’auteur est rarement identifiable, quand ils ne sont pas normalisés, et qui conservent une visée stylistique. D’autres données sont utilisées pour approcher la langue vernaculaire à date ancienne. Ces données appartiennent à la tradition légale normande et disent la loi dans des textes historiquement situés

et édités au plus près de la lettre. Elles démontrent que le sujet nul est une option largement minoritaire au milieu de XII^e siècle, et qui a disparu au XIII^e, avec trois siècles d'avance sur les matériaux littéraires. Le sujet nul des textes légaux se retrouve surtout dans les propositions principales, ce qui est le cas dans les textes littéraires avec le déclin de cette configuration. Les impersonnels deviennent majoritairement exprimés dans les textes légaux, et de façon plus catégorique que dans les textes littéraires.

La contribution primordiale de cet article est de montrer qu'en 1200, l'ancien français n'était déjà plus une langue à sujet nul. L'histoire de la langue française apparaît ainsi sous un jour nouveau. Méthodologiquement, la supériorité des données non-littéraires est démontrée pour l'étude de la langue et de son évolution. Un corpus relevant de textes d'un même genre qui ont pour finalité de dire le vrai et dont le lieu, la date et l'auteur sont repérables permet de se faire une idée plus fiable de la chronologie du changement linguistique. Bien que ces textes ne représentent pas directement le français vernaculaire ancien, ils s'en rapprochent, et par ce rapprochement nous permettent d'établir une chronologie plus fiable de la compétence immédiate des locuteurs, de considérer les facteurs corrélés à l'évolution et à terme de réexaminer les hypothèses expliquant le changement. De plus, elle permet de situer les mystérieuses variations du français littéraire, qui reprend avec un retard notable des distinctions attestées (l'asymétrie principale / subordonnée, la distribution des impersonnels), dont les distorsions ne se comprennent que dans la comparaison avec les textes non-littéraires.

Cette première approche des sources légales anciennes de Normandie pose de nouvelles questions pour l'histoire du français et la compréhension de l'évolution des langues. Outre qu'il serait utile de compléter l'analyse quantitative des *Établissements* et des chartes citées, une de ces questions est celle des facteurs qui motivent la non-expression du sujet dans chaque texte, et si la notion de continuité thématique est opérante. L'évaluation du rôle éventuel de la continuité thématique pourrait reposer sur les méthodes contemporaines qui prennent en compte la distance entre le site sujet et son antécédent, la fonction de chaque GN, et le nombre d'autres références nominales intervenant (de Prada Pérez 2010). Une autre question est bien entendu celle des causes du déclin du sujet nul. Un des phénomènes centraux identifiés comme vecteur de ce changement qu'est la règle du V2 pourrait ainsi être investigué dans ces textes et d'autres assimilables, pour déterminer quelles corrélations peuvent être établies entre les deux phénomènes. Cela demanderait un corpus sans doute plus vaste. La quantité réduite de sources légales avant 1200 pourrait nous amener à nous tourner vers des sources comparables du latin tardif. On peut imaginer que cet état de langue ne livre pas aussi régulièrement qu'on l'attendrait un sujet non-exprimé (Glessgen montrant un ordre VSO pour le latin tardif, 2007 : 217-221 – Emmanuel Dupraz, communication personnelle), reflétant soit une évolution du latin même, soit l'état des vernaculaires.

La possibilité de poser ces questions tient à la démonstration à travers les textes non-littéraires que le français ancien n'est déjà plus une langue à sujet nul. La perspective novatrice qu'ouvre cette démonstration se trouvera sans doute testée sur d'autres dimensions de la diachronie du français et d'autres langues, pour en donner une image plus exacte, tenant compte de la réalité des locuteurs.

5. Références

Sources

Larrivée, Pierre (éd.). 2012. *Corpus Français légal ancien de Normandie*. Disponible à <http://www.crisco.unicaen.fr/Francais-legal-ancien-de-Normandie.html>

Études

Adams, Marianne, 1987. *Old French, Null Subjects and Verb Second Phenomena*. Thèse de doctorat, University of California, Los Angeles.

- Arteaga, Deborah. 1998. On null objects in old French. Armin Schwegler, Bernard Tranel et Myriam Uribe-Extebarria (dirs). *Romance Linguistics. Theoretical Perspectives*. Amsterdam et Philadelphie : Benjamins. 1-12.
- Arteaga, Deborah et Julia Herschensohn. 2004. Case, agreement, and expletives. A parametric difference in Old French and Modern French. Julie Auger, Clancy Clements, et Barbara Vance (dirs). *Contemporary Approaches to Romance Linguistics*. Amsterdam : Benjamins. 1-15.
- Blake, R. J. 1987. New Linguistic Sources for Old Spanish. *Hispanic Review* 55,1-12.
- Buridant, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.
- Denoyelle, Corinne. 2010. *Poétique du dialogue médiéval*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Detges, Ulrich. 2003. Du *sujet parlant au sujet grammatical*. L'obligatorisation des pronoms sujets en ancien français dans une perspective pragmatique. *Verbum* XXV,3, 307-333.
- Dies del Corral Areta, Elena. Sobre el modo, manera, suerte, forma y arte de conectar. *Res Diachronicae Virtual* 9, pp. 33-50.
- Dupuis, Fernande. 1988. Pro-drop dans les subordonnées en ancien français. *RQLTA* 7, 41-62.
- Dupuis, Fernande, Monique Lemieux et Daniel Gosselin. 1992. Conséquences de la sous-spécification des traits de Agr dans l'identification de Pro. *Language Variation and Change* 3,3, 275-299.
- Fontanel, Julie. 2003. *Le Cartulaire du chapitre cathédral de Coutances. Étude et édition critique*. Saint-Lô : Archives départementales de la Manche.
- Foulet, Lucien. 1936. L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français. *Romania* 62, 27-91.
- Fournier, Nathalie. 2001. Expression et place des constituants dans l'énoncé en français classique : la relation sujet-verbe et la relation verbe-objet. *Langue française* 130, 89-107.
- Glessgen, Martin-Dietrich. 2007. *Linguistique romane — domaines et méthodes en linguistique française et romane*. Paris : Armand Colin.
- Glikman, J. et N. Mazziotta. Sous presse. Représentation de l'oral et structures syntaxiques dans la prose de la Queste del saint Graal (1225-1230). *Actes du colloque Représentation du Sens Linguistique V, Chambéry, Mai 2011*. Chambéry : Editions de l'Université de Savoie.
- Gysseling, Maurits. 1949. Les plus anciens textes français non littéraires en Belgique et dans le Nord de la France. *Scriptorium* 3, 190-210.
- Hulk, Aafke et Ans van Kemenade. 1995. Verb Second, pro-Drop, Functional Projections and Language Change. Adrian Battye et Ian Roberts (dirs). *Clause Structure and Language Change*. Oxford : Oxford University Press. 227-257.
- Ingham, Richard et Pierre Larrivée. Sous évaluation. « La structure de l'information et la sémantique de la phrase à la fin de l'ancien français. » *Revue de l'Institut de Linguistique française*.
- Ingham, Richard et Pierre Larrivée (éds). 2010. *Narrations et Dialogues en français ancien: The Anglo-Norman Year Books Corpus*. Disponible sur demande.
- Kawaguchi, Yuji. 2012 Peut-on étudier la langue parlée dans les documents écrits ? Témoignages du français et du japonais. Sandrine Caddéo, Marie-Noëlle Roubaud & Magali Rouquier (dirs.). *Penser les langues avec Claire Blanche-Benveniste*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Kytö, M. 1993. Third-person present singular verb inflection in early British and American English. *Language Variation and Change* 5,2, 113-139.
- Labelle, Marie. 2006. Clausal architecture in early old French. *Lingua* 117,1, 289-316.
- Lagorgette, Dominique. 2003. Quel ancien français pour quels étudiants ? Pour une didactique de la langue médiévale. *Médiévales* 45, 119-134.
- Larrivée, Pierre. 2005. Contribution à un bilan méthodologique de la syntaxe de l'émergence diachronique du sujet obligatoire en français : le paramètre du sujet nul et le statut des clitiques. *L'Information grammaticale* 107, 8-16.
- Le Feuvre, Claire. 2008. Le futur périphrastique dans les écorces de bouleau de Novgorod. J. Breuillard et S. Aslanoff (dirs). *Construire le temps : études offertes à Jean-Paul Sémon*. Paris : IES.
- Marchello-Nizia, Christiane. 1999. *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.
- Massot, Benjamin. 2008. *Français et diglossie. Décrire la situation linguistique française contemporaine comme une diglossie : arguments morphosyntaxiques*. Thèse de doctorat, Universités Paris - 8/Stuttgart.
- Meisel, Jürgen M., Martin Elsig and Matthias Bonnesen. 2011. Delayed grammatical acquisition. Subject-verb inversion and subject clitics in French interrogatives. *Linguistic approaches to bilingualism* 1,4, 347-390.
- Moignet, Gérard. 1965. *Le pronom personnel français : essai de psycho-systématique historique*. Paris : Klincksieck.

- Nyrop, K. 1925. *Grammaire historique de la langue française*. Copenhague : Gyldensalske.
- Offredi, Frédérique. 2006. *L'ancien français du XIII^e siècle est-il une langue pro-drop ? Étude du corpus*. MS, Queens University, 20 pages. westernlinguistics.ca/Publications/CLA2006/Offredi.pdf
- de Prada Pérez, Ana. 2010. Variation in subject expression in Western Romance. S. Colina, A. Olarrea et A. M. Carvalho (dirs). *Romance linguistics 2009 : selected papers from the 39th linguistic symposium on romance languages (LSRL), Tucson, Arizona, March 2009*. Amsterdam : Benjamins.
- Prévost, Sophie. 2011. Expression et position du sujet pronominal : évolution en français. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris XIX*, 13-34.
- Roberts, Ian. 1993. *Verbs and Diachronic Syntax: A Comparative History of English and French*. Dordrecht : Kluwer.
- Sornicola, Rosanna. 2008. Nominal Inflection and Grammatical Relations in Tenth-Century Legal Documents from the South of Italy (Codex Diplomaticus Amalfitanus). Roger Wright (dir.). *Latin vulgaire - latin tardif VIII : Actes du VIII^e Colloque International sur le Latin Vulgaire et Tardif, Oxford, 6 - 9 septembre 2006*. Hildesheim. 510-520.
- Vance, Barbara. 1989. *The evolution of pro-drop in Medieval French*. *Studies on Romance linguistics*. Amsterdam et Philadelphie : Benjamins.
- Vance, Barbara. 1997. *Syntactic Change in Medieval French : Verb-Second and Null Subjects*. Dordrecht : Kluwer.
- Völker, Harald. 2007. A 'practice of the variant' and the origins of the standard. Presentation of a variationist linguistics method for a corpus of Old French charters. *Journal of French Language Studies* 17,2, 207-223.
- Wirth-Jaillard, Aude. À paraître. Histoire et histoire du français : pour une approche interdisciplinaire des sources médiévales non littéraires. Wendy Ayres-Bennett (dir.). *Actes du premier colloque de la Société internationale de diachronie du français L'histoire du français : état des lieux et perspectives (Nancy, 6-8 septembre 2011)*. Paris : Classiques Garnier.
- Zimmerman, Michael. 2009. On the evolution of expletive subject pronouns in Old French. G. A. Kaiser et E.-M. Remberger (dirs.), *Proceedings of the Workshop Null-subjects, expletives, and locatives in Romance*. Universität Konstanz. 63-92.